

# Compte-rendu de la CLE

Réunion du 27 septembre 2019

La CLE s'est réunie le 27 septembre 2019 à 14h00 à Ebreuil. Pascal ESTIER, Président de la CLE remercie les membres de la CLE pour leur présence.

La présentation projetée est jointe au présent compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

## ORDRE DU JOUR

Pascal ESTIER présente l'ordre du jour de cette séance :

- Adoption du précédent compte-rendu
- Validation de la Feuille de route de la CLE / EP Loire / Agence de l'eau
- validation du Programme et budget 2020
- Association des CLE à la mise à jour du programme de mesures du SDAGE
- Questionnaire sur le fonctionnement des CLE
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses/ informations

**DELIBERATION n° 2019-06 : La CLE valide l'ordre du jour à l'unanimité.**

## ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 28 février 2019. Aucune observation ni demande de modification n'ont été formulées.

**DELIBERATION n° 2019-07 : La CLE valide le compte-rendu de la réunion du 28 février 2019 à l'unanimité.**

## VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CLE / EP LOIRE / AGENCE DE L'EAU

Céline BOISSON rappelle que l'objectif principal de la feuille de route de la CLE est, pour l'agence de l'eau, la CLE et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de la mise en œuvre et de la mise à jour du SAGE, et, d'autre part, du programme de travail de la CLE (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route vise ainsi à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du SAGE et le dispositif d'intervention de l'Agence de l'Eau à l'échelle territoriale. La recherche de mutualisation possible (entre structures porteuses de SAGE ou de CT) permet de contribuer à cette recherche d'efficacité. La mutualisation peut porter sur des missions ou actions transversales telles que l'animation thématique, la communication, les études, le suivi des milieux et de la qualité des eaux, le suivi/évaluation des actions... A noter, concernant la seule mutualisation des moyens, que **le maintien du taux maximal d'aide à partir de 2022 pour le pilotage et l'animation des SAGE est lié au respect des engagements de mutualisation inscrits dans cette feuille de route partagée**. Le maintien du taux maximal reste en dernier ressort à l'appréciation des administrateurs de l'Agence de l'Eau.

Le projet de feuille de route proposé a fait l'objet d'un travail préparatoire par la cellule d'animation et la structure porteuse (mai-juin 2019) et par le bureau (13 juin 2019). Une version provisoire a été adressée à l'Agence de l'eau pour prévalidation (5 juillet 2019). Le document a été jugé consistant, détaillé et assez complet, dénotant une approche sérieuse de l'exercice demandé par l'Agence. Pour autant, quelques demandes de précisions / compléments / adaptations ont été formulés et intégrés à la version présentée.

Céline BOISSON présente le projet de feuille de route consolidée suite à une dernière rencontre avec l'Agence de l'eau le matin même.

Arnaud MULLIE demande à ce que les Chambres d'Agriculture soient ajoutées dans la liste des partenaires et/ou maître d'ouvrage du contrat territorial (p13). Céline BOISSON s'excuse pour cet oubli qui sera corrigé.

Pascal ESTIER précise que la feuille de route, donnée pour 6 ans, permettra à la prochaine CLE de garder un cap et d'être opérationnelle plus rapidement. En effet, suite à la prochaine élection municipale il risque d'y avoir de gros changements avec très probablement à la tête de la CLE un nouveau Président. Il profite de cette CLE pour remercier tous les élus qui ont travaillé sur le SAGE depuis une 15aine d'années et plus particulièrement ceux assidus durant tout leur mandat. Il souhaite à l'avenir que la question de l'eau mobilise davantage les élus, que ce soit un maire ou un autre conseiller. En effet, aujourd'hui on observe un certain décalage entre les décisions strictement réglementaires et les enjeux du territoire (ex. CHIMIREC, mâchefers, moulin du coin...). Une montée en puissance des SAGE avec à leur tête des élus motivés et mobilisés sur l'ensemble du bassin est indispensable pour bâtir une réflexion globale à la hauteur des enjeux du territoire.

Emmanuel FERRAND ajoute que le manque de reconnaissance des SAGE est essentiellement lié au fait qu'ils ne soient pas suffisamment prescriptifs. Au final et notamment lors de décisions importantes ou en période de crise, c'est bien l'Etat qui décide (ex. réquisition du barrage des Fades pour le soutien d'étiage cet été). Les SAGE devraient être force de propositions pour anticiper les problématiques de l'avenir.

Pierre TERIITEHAU partage le point de vue d'Emmanuel FERRAND. Avoir une vision globale est nécessaire mais, aujourd'hui, les élus manquent de compétence et d'appuis technique depuis la disparition des services déconcentrés de l'Etat (DDE, DDA, ...). De fait, les élus traitent leurs problématiques au jour le jour et sur leur territoire de compétence.

Emmanuel FERRAND ajoute qu'une structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle de bassin permettrait d'avoir une meilleure cohérence de la source à la confluence et permettrait d'impliquer d'avantage les élus. Le contrat territorial est déjà une première réussite mais reste insuffisante.

Pascal ESTIER conclut en insistant sur la nécessité de maintenir les taux d'aide à leur maximum pour permettre une mise en œuvre efficace des politiques de l'eau.

François PENAUD indique de ce souhait a été à plusieurs reprises remonté lors des commissions territoriales.

**DELIBERATION n° 2019-08 : La CLE valide à l'unanimité sa feuille de route 2019-2024.**

## VALIDATION DU PROGRAMME ET BUDGET 2020

En 2020, le SAGE entrera dans sa 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre. Le calendrier inscrit au PADG prévoit que la cellule d'animation anime, participe, conduit les opérations suivantes (les principales/plus chronophages figurent en gras) :

- D 1.1.2 : poursuivre l'aménagement/suppression des ouvrages notamment sur les axes Sioule, Sioulet et Miouze
- D 1.1.3 : poursuivre les diagnostics des ouvrages sur les secteurs en priorité 2, finaliser les inventaires
- **D 1.2.1 : lancer l'étude « plans d'eau » : inventaire, caractérisation, analyse des impacts, proposition de site test (CCTP à automne 2019)**
- **D 1.2.2 : informer sur les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des plans d'eau (bv Bouble, Cigogne, Douzenan, Gaduet, en fonction de l'avancement de l'étude)**
- D 1.3.1 : Participer à l'étude bilan du contrat territorial Sioule et à l'élaboration du prochain programme d'actions
- **D 1.3.5 : poursuivre les discussions sur la pratique du canoë (aménagement / sensibilisation, prochaine réunion le 17/10, prévoir une autre réunion au printemps)**
- **D 1.4.1 : poursuivre des inventaires zones humides sur le reste du bassin (partie aval)**
- D 1.4.3 : suivre la réalisation des PLU et des SCOT
- **D 2.1.3 : poursuivre les discussions avec EDF sur la gestion des sédiments des retenues de Fades et de Queuille (1<sup>er</sup> COPIL à caler en octobre/novembre)**
- D 3.1.1 : suivre le projet de recherche CAPRICE
- **D 3.1.2 : poursuivre les réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble, intérêt d'un nouveau point nodal (1<sup>er</sup> réunion du 12/09 reportée, date à caler à l'automne)**
- D 3.2.2 : établir un bilan des rendements des réseaux AEP notamment sur les secteurs alimentés par la chaîne des Puys (attente des besoins des équipes de chercheurs, relance effectuée)
- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI

- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum de l'eau, lettre numérique, guide ZH, site internet, film chaîne des puys, sensibilisation sur le changement climatique)**

Ce listing ne fait état que des dispositions pour lesquelles la CLE et/ou la structure porteuse sont explicitement mentionnés. Dans le cadre de ces missions, la cellule d'animation a vocation à suivre d'autre opération en lien avec la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement, ...

Le budget prévisionnel 2020 se répartie comme suit :

- Animation (cellule d'animation, appuis Orléans et frais de fonctionnement) : 83 000 €
- Communication : 9600 €
- Etude ZH : 62 000 € (1 ETP, 2 stagiaires, frais de fonctionnement, matériel)
- Etude plans d'eau : 60 000 € (à consolider)

**DELIBERATION n° 2019-09 : La CLE valide à l'unanimité le programme 2020 et sollicite l'Etablissement public Loire à inscrire au budget du SAGE Sioule les dépenses correspondantes.**

## ASSOCIATION DES CLE A LA MISE A JOUR DU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE

Céline BOISSON explique que le Comité de bassin a entamé, en 2018, les travaux préparatoires pour le 3<sup>ème</sup> cycle de la DCE qui déboucheront fin 2021 sur l'adoption du SDAGE et de son programme de mesures 2022-2027. Au cours de cycles précédents, les animateurs des CLE ont été associés au travail technique sur le programme de mesures, puis les CLE ont été consultées sur ce projet de programme de mesures.

Cette fois ci, le Comité de bassin souhaite associer les CLE à la mise à jour du programme de mesure, en amont du travail technique avec les animateurs. Pour cela, la CLE doit organiser un débat visant à identifier globalement à l'échelle du bassin de la Sioule les grands enjeux de la gestion de l'eau, les types d'actions prioritaires et les difficultés pouvant être rencontrées pour atteindre le bon état des eaux pour 2027.

Céline BOISSON présente les questions importantes soulevées par le SDAGE, les nouveaux éléments de l'état de lieux, le bilan à mi-parcours du programme de mesures et fait des propositions aux membres de la CLE.

Emmanuel FERRAND demande une certaine vigilance lors de la communication des résultats de l'état des lieux. Les dégradations de l'état de certaines masses d'eau sont souvent liées au déclassement d'un seul paramètre. La méthode d'évaluation de l'état des eaux est trop limitante et masque ainsi les évolutions positives.

Pascal ESTIER ajoute que cela peut être désespérant aux yeux des acteurs et discréditer les efforts fournis.

A l'issue du débat et avec les signes du changement climatique, les membres de la CLE s'accordent à réévaluer l'importance de l'enjeu quantitatif à l'échelle du bassin (et pas seulement la chaîne des puys) et en faire de fait un enjeu prioritaire. Travailler uniquement sur la résilience des milieux est aujourd'hui insuffisant tout comme axer les réflexions sur l'adaptation uniquement. Il est indispensable de réévaluer les besoins à la baisse.

Plusieurs pistes d'actions prioritaires sur le bassin de la Sioule sont soulevées :

- Enjeu quantitatif :
  - Réduire l'imperméabilisation des sols
  - Maintenir les zones humides
  - Favoriser la réutilisation de l'eau
  - Mettre en place le schéma de gestion des eaux de la Chaîne des Puys
  - Réduire les besoins en eau et faire des économies
- Enjeu milieu :
  - Mieux gérer les plans d'eau
  - Restaurer la continuité écologique
  - Préserver les têtes de bassin
  - Préserver et gérer les zones humides
- Enjeu qualitatif :
  - Revoir les exigences sur les rejets
- Enjeu gouvernance :
  - Rapprocher les acteurs de l'eau et de l'urbanisme
  - Garantir les financements des actions et de l'animation
  - Accroître les moyens humains
  - Mettre en place des programmes opérationnels

***DELIBERATION n° 2019-10 : La CLE valide à l'unanimité les propositions formulées dans la note du dossier de séance ainsi que les éléments ressortis du débat et autorise le Président à les transmettre au comité de bassin.***

## QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES CLE

Céline BOISSON rappelle que dans le cadre des travaux engagés lors du séminaire national « SAGE et adaptation au changement climatique » qui s'est déroulé au second semestre 2018, la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) mène une réflexion sur le fonctionnement des CLE, avec l'appui technique du groupe de travail national sur les SAGE. En effet, à l'issue de ce séminaire, les nombreuses propositions visant à améliorer le fonctionnement des CLE et favoriser leur ancrage territorial ont été analysées. Aujourd'hui, il est nécessaire de les consolider avant d'engager des actions qui répondent aux besoins des CLE.

Par ailleurs, la 2<sup>ème</sup> séquence des Assises de l'eau, qui vient tout juste de s'achever, a été l'occasion de rappeler le rôle essentiel de ces instances de concertation et la nécessité de renforcer leur influence locale. Les nombreux échanges qui s'y sont tenus ont notamment été l'occasion d'affirmer la nécessité de rapprocher davantage les mondes de l'eau et de l'aménagement, au sein des instances locales de concertation et de décision que sont les CLE.

C'est dans ce contexte que le ministère a demandé au CLE de répondre à un questionnaire dématérialisé relatif au fonctionnement, à la composition et au rôle des CLE.

Le questionnaire a fait l'objet d'un travail préparatoire en Bureau de CLE le 12 septembre 2019 dont une présentation est faite en séance.

**DELIBERATION n° 2019-11 : La CLE valide à l'unanimité les réponses au questionnaire sur le fonctionnement des CLE et autorise le Président à le remplir en ligne et le transmettre à la direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère en charge de l'environnement.**

## POINT D'INFORMATION SUR LES AVIS RENDUS PAR LE BUREAU

Depuis la dernière CLE de février 2019, le Bureau s'est réuni à 3 reprises et a été consulté 2 fois par mails. Les dossiers suivants ont été étudiés :

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
Projet d'installation de CHIMIREC	Autosaisie	<p>Pas d'avis formulé mais des inquiétudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Considèrent que l'état initial est lacunaire et daté. Il manque de précision sur la qualité des eaux superficielles (analyses biologiques, physico-chimiques, micropolluants, ...), sur la nature des terrains (présence de zones humides directement sur l'emprise du projet).</li> <li>- S'inquiètent du risque de pollution et de dégradation des milieux aquatiques sensibles situés en têtes de bassin et demandent une meilleure gestion des effluents de lavages ainsi qu'une autosurveillance renforcée notamment avec des contrôles beaucoup plus réguliers (analyses des eaux de lavage, analyses des eaux superficielles, ...)</li> <li>- S'inquiètent du manque de visibilité sur l'extension d'ores et déjà envisagée et de l'activité future (prétraitement ou site de traitement ?).</li> </ul>	En cours...
Régularisation des plans d'eau de Vatanges à Condat-en-Combrailles	M. SAPIN et MICHALON	<p>Favorable avec recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décaler le nouveau lit pour laisser un espace suffisant à proximité de la digue.</li> <li>- Allonger la durée de vidange à 1,5 mois.</li> <li>- Etre vigilant sur la gestion des espèces piscicoles.</li> <li>- S'assurer de la bonne exécution des travaux pour garantir la fonctionnalité du nouveau cours d'eau créé et la durabilité des aménagements.</li> </ul>	En cours...
Remise en eau d'un ancien plan d'eau à Servant	/	Défavorable	Pris en compte
Renouvellement d'autorisation du plan d'eau Mayet à St-Gervais-d'Auvergne	M. SAURET	<p>Réservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir la configuration de la prise d'eau et son calage pour respecter le débit réservé</li> <li>- Vérifier l'intérêt piscicole du ruisseau en amont du plan d'eau</li> <li>- Limiter le prélèvement maximal sur le cours d'eau à 13 L/s, correspondant au strict volume nécessaire pour les besoins de la vie piscicole dans le plan d'eau</li> </ul>	En cours...

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abaisser le débit de vidange à 8 L/s pour limiter l'impact sur la qualité des eaux en aval</li> </ul>	
Construction de l'A79 – mise en 2*2 voie de la RCEA	Société Eiffage Concessions	Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion et surtout le traitement des hydrocarbures et des métaux lourds pour chaque bassin afin d'éviter tout rejet.</li> <li>- Améliorer la gestion et surtout le traitement des hydrocarbures et des métaux lourds pour chaque bassin afin d'éviter tout rejet.</li> <li>- Définir rapidement des mesures de compensation pérenne sur la durée de vie de l'aménagement et non sur la durée de la concession autoroutière, notamment pour les zones humides.</li> <li>- Utiliser des techniques alternatives à l'usage de buses pour le franchissement des ruisseaux et les dimensionner de sorte que la continuité écologique, et pas seulement hydrologique, soit respectée (lit naturel, absence de chute, vitesse d'écoulement favorable).</li> </ul>	En cours...

Les avis détaillés sont consultables sur le site internet du SAGE (<http://www.sage-sioule.fr/?p=819>).

## QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

### *UFC que choisir : utilisation des mâchefers sur la plateforme bois à Queuille*

La question a été soulevée lors de l'examen du dossier « CHIMIREC » au printemps. Au total, 15 000 tonnes de mâchefers ont été utilisés pour la construction d'une plateforme de stockage bois à Queuille sur la zone d'activité. Contrairement à ce qui était prévu, l'imperméabilisation du site n'a pas été réalisée (couche d'émulsion non réalisée). Des contacts ont été pris avec la DREAL et le VALTOM. L'exploitant avait jusqu'à fin juillet pour réaliser les travaux. A ce jour, ce n'est toujours pas le cas.

Luc RENOU n'est pas en mesure de donner davantage de renseignement. Il se renseignera auprès des services de la DREAL.

### Réponse de la DREAL apportée le 30 septembre :

*« Suite à la question, pour la plateforme de stockage de bois à Saint-Georges de Mons (ENERGIE BIO ENVIRONNEMENT (EBE)), le site est déclaré au titre des ICPE. 2 visites ont été faites par l'inspection en janvier et juillet 2019. La plateforme devrait être revêtue soit par l'exploitant, à défaut par Vernéa (producteur du mâchefer). Pour l'instant, nous n'avons pas de planning précis, mais nous suivons ce dossier. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30. Le pot de l'amitié est offert.

## ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM			REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•		Y. MAUPOIL
Monsieur	Yannick	LUCOT	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Madame	Caroline	BEVILLARD	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Jérémy	SAUTY	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Laurent	DUMAS	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Pierrette	DAFIX-RAY	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme	•		J. SAUTY
Monsieur	Bernard	COULON	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	•		P. COULON
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)		•	
Monsieur	Joël	ACHARD	Mairie de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)	•		J. GIRAUD
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)		•	
Madame	Janette	GIraud	Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel (63)		•	
Monsieur	Pierre	FAURE	Mairie de Montfermy (63)		•	
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•		
Monsieur	Marc	GIDEL	Communauté de Communes du Pays de St-Eloy (63)	•		D. SAUVESTRE
Monsieur	Philippe	COULON	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)		•	
Madame	Estelle	GAZET	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)	•		Estelle GAZET
Madame	Danièle	BENAYON	Mairie de Vicq (03)	•		
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil(03)	•		D. REBOUL
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)		•	
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouvigny (03)	•		
Monsieur	Daniel	REBOUL	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)		•	
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)		•	
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles		•	
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	•		V. POUZADOU
Monsieur	Aymeric	BONNIER	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Madame	Jocelyne	BOUQUET	EP Loire		•	
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES</b>						
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Christophe	CHATET	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•		
			Chambre Régionale d'Agriculture		•	
Monsieur	Gilles	FAURE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Thierry	BOUDET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•		EDF
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	Centre Régional de la Propriété Forestière	•		
Madame	Claire	MERCIER	Office de Tourisme des Combrailles		•	
Monsieur	Jacques	GILIBERT	Office de tourisme Val de Sioule		•	
Monsieur	Xavier	TABARANT	FRANE		•	
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Mickaël	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier		•	
Monsieur	Cédric	LEON	LOGRAMI		•	
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Sylvain	LECUNA	Délégation Régionale D'EDF		•	
Monsieur	Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	•		
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>						
			Préfecture de la Région Centre		•	
Monsieur	Franck	BOULANJON	Préfecture du Puy-de-Dôme		•	
			Sous-Préfecture de Vichy		•	
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		Préfecture 63
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	•		Préfecture 03
Monsieur	Luc	RENOU	DREAL Auvergne	•		Préfecture de Région
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	Agence Française pour la Biodiversité		•	
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		AFB
<b>INVITES</b>						
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•		